



GROUPE IDELIANS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 AVRIL 2024 à 09H30**OBJET :****3/ RENOUELEMENT PARTIEL DES INSTANCES D'HAMARIS****Délibération n° 2024 003 CA****19 administrateurs sont présents, 3 administrateurs ont donné un pouvoir, le quorum est atteint.****Sont présents :**

M. Bertrand OLLIVIER, Président, désigné par le Conseil Départemental,
M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Pierre BRUNSEAU, désigné par l'U.D.A.F de la Haute-Marne,
M. Serge BURTE, élu par les locataires,
Mme Michelle COLLARD, élue par les locataires,
M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil Départemental,
M. Thierry DEGLIN, désigné par les associés des collecteurs du 1% logement,
Mme Sophie DELONG, désignée par le Conseil Départemental,
M. Denis FAHY, élu par les locataires,
M. Manuel GALLAND, désigné par l'Union Départementale C.G.T,
M. Olivier GIRARDOT, désigné par l'union départemental CFDT,
Mme Anne-Marie GORSE, désignée par le Conseil Départemental,
M. Michel HUARD, désigné par le Conseil Départemental,
M. Dominique MERCIER, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Véronique MICHEL, désignée par le Conseil départemental,
M. André NOIROT, désigné par le Conseil Départemental,
M. François ROBIN, représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion,
M. Dominique THIEBAUD, désigné par le Conseil départemental,
M. Damien THIERIOT, désigné par le Conseil Départemental

Sont représentés :

Mme le Préfet de la Haute Marne, représentée par Mme Anne CHEVALIER, Chargée de Mission PTH au Bureau de l'Habitat, DDT), M. Michel ANDRÉ, désigné par le Conseil départemental (Pouvoir M. MERCIER), Mme Anne CARDINAL, désignée par le Conseil départemental (Pouvoir à M. THIEBAUD), Mme Marie-Noëlle HUBERT, désignée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne (Pouvoir à M. HUARD),

Est excusée :

Mme Amina TAYRI, élue par les locataires,

Assistent en outre à la réunion :

M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général, Mme Sandra CATTAN, Directrice des ressources internes, Directrice générale adjointe, Mme Sophie PY-FOURES, commissaire aux comptes, société KPMG, M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine, Mme Coralie LOZANO, Secrétaire du CSE, Mme Corinne MORO, Directrice financière, Cindy SCHMITT, assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059
52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

Le Conseil Départemental a décidé de modifier un de ses représentants à notre Conseil d'Administration :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, représentant le Conseil Départemental – collège des conseillers départementaux

A été désignée :

- Mme Véronique MICHEL, représentant le Conseil Départemental – collège des conseillers départementaux

Il convient en conséquence de renouveler partiellement certaines instances.

Rappel de la Composition du Conseil d'Administration d'Hamaris (Articles L421-8 et R.421-4 à R.421-9 du CCH)

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 23 membres, composition fixée par le Conseil Départemental de la Haute-Marne

- 13 représentants du Conseil Départemental de la Haute-Marne, dont :
 - 6 conseillers départementaux
 - 7 personnes qualifiées dont 2 élus d'une collectivité autre que le Conseil Départemental de la Haute-Marne.
- 1 membre désigné par la CAF,
- 1 membre désigné par l'UDAF,
- 1 membre désigné par les associés des collecteurs du 1 %,
- 2 membres désignés par les organisations syndicales les plus représentatives dans le département,
- 1 membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées désigné par le Conseil Départemental de la Haute-Marne,
- 4 membres représentants des locataires.

Les attributions du Conseil d'Administration sont fixées par l'article R.421-16 du CCH.

1-1- Election d'un membre du Bureau du Conseil d'Administration et désignation du Vice-président (article R.421-12 du CCH)

Le Conseil d'Administration forme en son sein un Bureau qui comprend, outre le Président du Conseil d'Administration (Président de droit du Bureau), 6 membres élus au scrutin majoritaire, dont l'un d'eux est choisi parmi les représentants des locataires.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration confère à un membre du Bureau le titre de Vice-président. Le Vice-président assiste le Président dans ses fonctions et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Bureau était composé de la manière suivante :

Président : M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller Départemental,
Vice-présidente : *Mme Anne-Marie NEDELEC, Conseillère Départementale,*

Membres : M. Jean-Jacques BAYER, personnalité qualifiée,
M. Robert COSTANZA, personnalité qualifiée,
M. Denis FAHY, représentant des locataires,
M. Michel HUARD, personnalité qualifiée,
M. André NOIROT, personnalité qualifiée,

Il convient donc d'élire un membre en remplacement de Mme NEDELEC et de conférer à l'un des membres du Bureau le titre de Vice-Président.

Le titre de Vice-Président ne peut être conféré qu'à un membre du Conseil d'Administration appartenant au collège des conseillers départementaux. Par conséquent, au vu de la composition actuelle du Bureau, le nouveau membre élu doit appartenir à ce collège et se verra de fait également conférer le titre de vice-président.

Ce membre ne peut être élu au premier tour de scrutin s'il n'a pas réuni la majorité absolue des voix des membres du Conseil ayant voix délibérante. En cas de partage égal des voix, celle du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

M. Bertrand OLLIVIER sollicite les candidatures.

Une seule candidature est présentée, celle de Mme Véronique MICHEL.

M. OLLIVIER sollicite les administrateurs sur la méthode de vote qu'ils souhaitent employer. Les administrateurs sont unanimement d'accord pour voter à main levée.

Il est ensuite procédé à l'élection.

Le résultat est le suivant :

Nombre de votants.....: 22 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de voix exprimées : 22

Nombre de voix pour Mme Véronique MICHEL : 22

Mme Véronique MICHEL est déclarée élue, à l'unanimité, membre du Bureau du Conseil d'Administration d'HAMARIS.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, confère le titre de Vice-présidente à Mme Véronique MICHEL.

1-2-Election de membres à la Commission sociale (article R 421-14 CCH)

La Commission sociale se réunit une fois par an afin de dresser un bilan sur l'activité sociale, précontentieuse et contentieuse ainsi que les impayés. La composition de cette Commission n'est pas réglementée et la liste des membres est libre.

Actuellement, cette Commission est composée de la manière suivante :

Mme Marie-Noelle HUBERT, Présidente

M. Jean-Jacques BAYER

M. Jean-Pierre BRUNSEAUX

M. Serge BURTE, représentant des Locataires

Mme Michelle COLLARD, représentant des Locataires

M. Robert COSTANZA

M. Denis FAHY, représentant des Locataires

M. Manuel GALLAND

Mme Anne-Marie GORSE

M. Michel HUARD

M. François ROBIN

Mme Amina TAYRI, représentant des Locataires


Tout administrateur intéressé peut siéger et faire acte de candidature.

Monsieur OLLIVIER sollicite les candidatures.
Madame MICHEL présente sa candidature.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, désigne Madame Véronique MICHEL, membre de la Commission Sociale.

Pièce jointe en annexe :

- Annexe 1 : Nomination de Mme Véronique MICHEL

RESULTAT du VOTE :	
Certifié exécutoire compte tenu De la transmission en Préfecture le	Chaumont, le 18 AVRIL 2024  Le Président Bertrand OLLIVIER